lycée polyvalent Charles Coeffin
académie Guadeloupe
jeunesse éducation recherche

Baie- Mahault le 04 novembre 2021

PROJET D'EVALUATION AU BACCALAUREAT
CONTROLE CONTINU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Présenté au Conseil d'administration le 08 novembre 2021

Préambule :

Texte de référence : Note de service du 28 juillet 2021

« Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. »

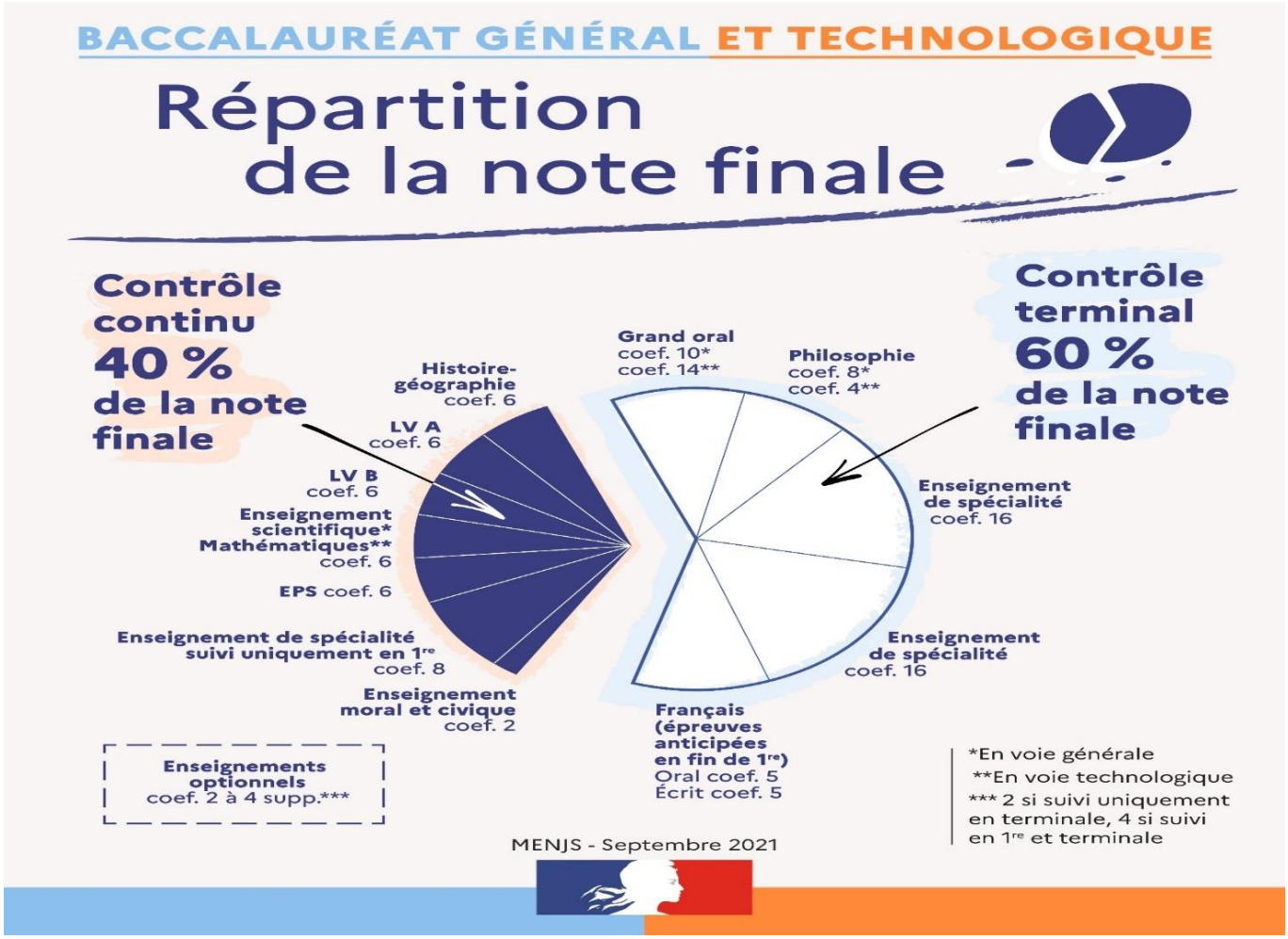

Ce projet collectif d'évaluation concerne le cycle terminal de l'élève. Elaboré en conseil pédagogique, il s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre lisible et explicite la

réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.
Ce sont ces évaluations qui déterminent les moyennes trimestrielles des élèves prises en compte dans le contrôle continu
L'enseignant est souverain dans son évaluation. Si une note peut être expliquée, elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une demande de révision sauf erreur confirmée par l'enseignant.

Si le projet définit des principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, il permet des marges d'autonome indispensables au respect de la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupes d'élèves.

S'agissant des notes figurant sur le bulletin scolaire : toutes les notes y sont portées, qu'elles soient certificatives ou non. Seul le coefficient attribué pour les notes certificatives distingue ces dernières des notes non certificatives

Principes communs :

- Au moins 3 évaluations par élève pour former une moyenne trimestrielle représentative (sauf EPS : moyenne de trois épreuves de l'année (circulaire n°2019 – 219 du 26 septembre 2019) et EMC : au moins une note par trimestre.
  Cette disposition ne s'applique pas en cas de situation exceptionnelle
- Evaluations de formes différentes
- Les évaluations peuvent avoir une importance différente dans le calcul de la moyenne (coefficients)

1 – PROJET D'EVALUATION PAR MATIERE

a- Matières du tronc commun :

Disciplines :	**Projet d'évaluation Première**	**Projet d'évaluation Terminale**
Anglais Espagnol Créole Allemand	1- au moins 3 notes/trimestre dont une production en classe concernant une des compétences et un nombre variable d'exercices (contrôle de connaissances, projet, oral) 2- grille d'évaluation BO spécial n°6 du 31-07-2020 3- évaluation sommative 4- coefficient à l'appréciation de l'enseignant	1- Idem 1ère 2-Une évaluation en fin de cycle terminal, peut éventuellement être un devoir commun en 4 parties.
DNL maths	Plusieurs modes d'évaluation sont susceptibles d'être utilisés (Devoirs devant l'enseignant ou travaux à réaliser sur le temps personnel de l'élève, en particulier la préparation d'exposés, de poster, oral…) ; ▪ En raison du faible nombre d'heures de cours (1 heure hebdomadaire), un minimum de deux notes (une écrite et l'autre orale) est requis pour constituer la moyenne ; ▪ Les enseignants sont seuls juges du mode d'évaluation de leur classe, des contenus de l'évaluation et du moment de l'évaluation. ▪ Les devoirs peuvent être pondérés en fonction de nature et de leur importance.	Idem 1ère
DNL SVT	Le professeur d'anglais et de SVT s'engage à donner au moins deux notes chacun par trimestre : - une note de participation. Une note parmi les modes de notation suivants : Débat, compréhension orale vidéo avec compte rendu à l'écrit ou à l'oral, oral blanc, contrôle des connaissances, élaboration de schémas bilan, TP, etc. En terminale, il y aura au minimum deux oraux de type bac blanc avant l'épreuve finale du baccalauréat.	Idem 1ère En terminale, il y aura au minimum deux oraux de type bac blanc avant l'épreuve finale du baccalauréat
Histoire-Géographie	-Les enseignants veilleront à préciser quelles sont les évaluations faisant partie du contrôle continu en fin de trimestre. Ils s'assurent	Idem 1ère

(Gén et Tech)	également de l'égalité de traitement des élèves. Au moins 3 notes par trimestre, 4 par semestre : (Sauf les séries technologiques car le volume horaire sur certains trimestres ne garantit pas les 3 notes)	
EMC *(Gén et Tech)*	1 note par trimestre	1 note par trimestre
Enseignement Scientifique	3 évaluations minimum	Idem 1ère
Maths *(Tech)*	- Plusieurs modes d'évaluation sont susceptibles d'être utilisés (Devoirs devant l'enseignant ou travaux à réaliser sur le temps personnel de l'élève, oral…), toutefois avec un nombre suffisant de notes pour pouvoir constituer une moyenne - Les enseignants sont seuls juges du mode d'évaluation de leur classe, des contenus de l'évaluation et du moment de l'évaluation. - Les devoirs peuvent être pondérés en fonction de nature et de leur importance.	Idem 1ère
EPS	Une évaluation en CCF (Contrôle en cours de Formation) avec 3 AFL (Atteintes de fin de lycée) évalués - Coefficient 1 Choix par les élèves de 2 menus sur 5	Idem 1ère
Latin	3 évaluations minimum	Idem 1ère
Musique	3 notes sur 20 certificatives, mêmes coefficients incluant une évaluation formative sur 20, une évaluation sommative sur 20 et une note de projet musical sur 20	Idem 1ère

b- **Spécialités de Première** :

Mathématiques	- Plusieurs modes d'évaluation sont susceptibles d'être utilisés (Devoirs devant l'enseignant ou travaux à réaliser sur le temps personnel de l'élève, oral…), toutefois avec un nombre suffisant de notes (3 minimum) pour pouvoir constituer une moyenne - Les enseignants sont seuls juges du mode d'évaluation de leur classe, des contenus de l'évaluation et du moment de l'évaluation. - Les devoirs peuvent être pondérés en fonction de nature et de leur importance.
Physique-chimie	2 à 3 évaluations (devoirs sur tables) affectés d'un coefficient 5 Selon les capacités exigibles du programme. Evaluation sommative : devoirs sur table, oral, devoirs maison affectés d'un coefficient 2
SVT	au moins un DST sera proposé par Trimestre et ce type de devoir représentera une part importante de la moyenne trimestrielle. Ce DST sera complété par d'autres formes d'évaluations comme par exemple des contrôles de connaissance, Oral, TP, travail en groupe ou personnel etc….. Evaluations non certificatives selon le projet pédagogique de l'enseignant ou selon les besoins des élèves.
Histoire-Géo	-Les enseignants veilleront à préciser quelles sont les évaluations faisant partie du contrôle continu en fin de trimestre. Ils s'assurent également de l'égalité de traitement des élèves. Au moins 3 notes par trimestre, 4 par semestre :
LLCER Anglais	Nombre : 3 évaluations minimum dont 2 évaluant des compétences communes Critères : Grilles nationales d'évaluation Formes de l'évaluation : devoirs type E3C, devoirs en classe, taches finales orales ou écrites…. (Coefficientées entre 2 et 3). Coefficient évaluation sommative : 2 Au cours de la séquence : devoirs maison, prises de parole en continu, contrôles de connaissances…. Coef : 1
SES	- 3 évaluations minimum - Notions / Mobilisation des connaissances / raisonnement - DST thématique / DM / devoir commun / savoir-faire -méthodologie / évaluation des capacités orales - DST : coef 2 à coef 6 (selon la durée et la difficulté) DM : coef 1 devoir commun : coef 4 savoir-faire et méthodologie : coef 2 évaluation des capacités orales

NSI	- 2 à 3 Devoirs Surveillés sur table et sur ordinateur (50 %) - 2 à 3 Evaluations Courtes par QCM, feuille libre ou oral : 25 %, (15% au 3ème trimestre) - 1 à 2 notes de Projet (25 %) - Rapport sur le projet : troisième trimestre (10 %)
SI	Nombre d'évaluation minimum : 3 - Activités pratiques, Simulations, productions et restitutions orales individuelles ou en groupe. - Evaluation de connaissances cours (Ecrit, Qcm) 1er trimestre : Evaluation écrite : Sujet partiel 2ème trimestre : Revue de Mini projets 3ème trimestre : Sujet complet
Musique	4 notes sur 20 certificatives, mêmes coefficients incluant une évaluation formative sur 20, une évaluation sommative sur 20, une note de projet musical sur 20 et une note de projet personnel à l'oral.

STI2D-IT	-1° Trim : 3 évaluations, l'élève doit être capable de : Imaginer une solution, s'impliquer dans une démarche de projet en groupe. 2 présentations orales (coef. 2) et 1 activité pratique (coef. 1). - 2°Trim : 4 évaluations, l'élève doit être capable de : Décoder un cahier des charges, participer à une étude de design de produit. 1 devoir écrit *(coef. 2),* 2 présentations orales de mini-projets (coef. 2) et 1 activité de conception sur SolidWorks (coef. 2). -3°Trim :
STL-SPCL STL-PCM	Au moins 2 évaluations, devoirs sur table (coeff5) et évaluations expérimentales (coeff3) selon les capacités exigibles du BO
STL-BIO	3 évaluations sommatives minimum doivent être réalisées par trimestre. Les situations d'évaluations peuvent concerner les travaux individuels ou les travaux réalisés en groupe ; ces situations peuvent avoir lieu en classe ou hors de la classe sous des formes diverses (devoir sur table en temps limité, devoir type baccalauréat, devoir maison, QCM , synthèse….). Les évaluations sommatives peuvent être écrites, orales ou sous forme d'activités technologiques. Des coefficients distincts seront appliqués aux évaluations pour le calcul de la moyenne trimestrielle, selon le projet pédagogique conçu par l'enseignant.

2 – PROTOCOLE DE GESTION DES ABSENCES LORS DES EVALUATIONS

a - Rappel du cadre réglementaire : (Note de service du 28 juillet 2021)

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Chaque établissement précise dans son règlement intérieur et son projet d'évaluation, le seuil minimum d'évaluation certificative en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement, dans les conditions définies dans la partie 2-E de la présente note. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément à l'article R. 511-13 du Code de l'éducation et aux circulaires n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1er janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité [9], ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement. Il appartient au chef d'établissement, le cas échéant avec l'appui des services juridiques du rectorat de l'académie, d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

c- Au lycée Coeffin (règlement intérieur)

Gestion des absences aux contrôles	
Elève absent à une évaluation mais l'absence est justifiée dans les 48h à la vie scolaire	Professeur prévoit une nouvelle évaluation si le nombre de note est insuffisant ou si son absence fait courir un risque à la représentativité de sa moyenne
Elève absent à une évaluation mais l'absence n'est pas justifiée dans les 48h à la vie scolaire	L'élève recevra une convocation. En cas de nouvelle absence non justifiée, la note 0 lui sera attribuée.

3 – AMENAGEMENTS POUR LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation, les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.
Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation. Ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de parcours inclusif de l'élève. Les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante, s'appliquent aux travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, en vue de la prise en compte des moyennes annuelles telle que prévue à la partie 1-B de la présente note de service.

4 – FRAUDE :

Fraude lors des évaluations des épreuves ponctuelles, les sanctions prévues au code de l'éducation s'appliquent. Art D334-25 à R334-35
Fraude en contrôle continu : les sanctions prévues au règlement intérieur s'appliquent.

5 – REDOUBLEMENT :

Les élèves redoublant la classe de terminale conservent les notes de contrôle continu acquises en classe de première mais pas les notes de terminale de l'année du redoublement.